

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

PRESENTS : MM. DESMEDT, DUBOUIL, BOURGETEAU, HAMOT, AUBRY, ROUSSEAU, LENOBLE, MATRON.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, DOLLEZ, DELAMARRE, TRÉZEL, FERNANDES, COULON, FLAGOTHIÉ, BARRE.

ABSENTS REPRESENTES : M. CONVERS par M. DUBOUIL
Mme DESMEDT par M. DESMEDT
M. CHOQUET par MME DOLLEZ
M. RAUZIER par M. DESMEDT
M. MOONEN par M. DUBOUIL
Mme DELORMEL par Mme BRUNET
M. BERTHELOT par M. BOURGETEAU
Mme KONAN par Mme BRUNET
Mme VIGNE par Mme BARRE

ABSENT EXCUSÉ : M. KWAK

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Ouverture de crédits d'investissement
3. Admissions en non-valeur
4. Actualisation des droits de place pour le marché
5. Achat d'un véhicule
6. Vente d'un bâtiment
7. Cession d'un véhicule
8. Brocante aux jouets
9. Sorties organisées par la Commission Affaires Sociales
10. Voyages scolaires éducatifs
11. Levée de prescription quadriennale
12. Aliénation de logements HLM
13. Demande de subventions au titre de la DETR
14. Demande de subventions au Conseil Départemental de l'Oise
15. Pour Communication : Rapport d'activité 2020 du SE60
16. Questions diverses

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2021, sans modification.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de désigner Mme Colette **DOLLEZ**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Ouverture de crédits d'investissement

Afin de permettre le lancement de différents investissements avant le vote du budget primitif et en application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal d'ouvrir des crédits dans la limite de 25 % des crédits d'investissement du budget 2021 pour les opérations suivantes :

Code opération	Libellé de l'opération	Budget 2022
200	Terrains divers	87 700 €
300	Matériels	31 601 €
400	Bâtiments divers	41 225 €
500	Voiries diverses	112 525 €
505	Eclairage public	20 550 €
512	Vidéo protection	12 500 €
515	Aménagement urbain	16 125 €
527	Baignade	12 500 €
OPFI	Opération financière	250 252 €
	TOTAL	584 978 €

Ces crédits seront repris lors du vote du budget 2022.

VOTE : UNANIMITE

3. Admissions en non-valeur

Suite à la Commission de finances du 8 décembre 2021, M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les recettes impayées pour un montant total de 2 377,21 €.

VOTE : UNANIMITE

4. Actualisation des droits de place pour le marché

Conformément au contrat conclu en juillet 2019 avec la Société « Mandon » relatif à la gestion du marché communal, il y a lieu de se prononcer sur l'actualisation tarifaire des droits de place.

Selon les derniers indices publiés et conformément à la formule d'actualisation, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'augmentation de 2,60 % à appliquer aux droits de place à compter du 1^{er} janvier 2022.

VOTE : UNANIMITE

5. Achat d'un véhicule

Par délibération du 22 octobre 2021, le Conseil Municipal a validé la décision modificative du Budget Primitif et, en particulier, l'opération 300 compte 2182- Matériel de transports.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat d'un véhicule d'occasion Citroën type C4 Air Cross immatriculé CX-801-WZ pour un montant de 11 000 €.

VOTE : UNANIMITE

6. Vente d'un bâtiment

M. **DESMEDT** informe que la société Montessori Neokids est intéressée par l'acquisition du pavillon situé 202 rue de Paris, propriété de la commune, pour y implanter une micro-crèche. Ce bâtiment, initialement occupé par le syndicat mixte clermontois plateau picard, est libre de toute occupation depuis le départ de ce service en décembre 2015.

Suite à l'évaluation des Domaines, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la cession de ce bâtiment pour un montant de 145 000 €, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette transaction.

VOTE : UNANIMITE

7. Cession d'un véhicule

La commune a dans son parc de véhicule, un minibus, qualifié hors d'usage et dont le coût des réparations est supérieur à la valeur nette comptable.

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la cession de ce véhicule à un professionnel de l'automobile pour un montant de 1 000 €.

VOTE : UNANIMITE

8. Brocante aux jouets

Suite au succès de la brocante aux jouets qui a eu lieu le 5 décembre, Mme **BONNET** annonce que la commission affaires sociales souhaite organiser cette manifestation chaque année.

Elle propose au Conseil Municipal de demander un chèque de caution d'un montant de 10 € lors de l'inscription. Celui-ci sera rendu à l'issue de la manifestation et permettra de s'assurer de la présence des exposants. En effet, certaines personnes s'inscrivent mais ne viennent pas prenant la place de personnes réellement intéressées.

VOTE : UNANIMITE

9. Sorties organisées par la Commission Affaires Sociales

Mme BONNET annonce que la commission affaires sociales envisage, si la situation épidémique le permet, d'organiser les sorties suivantes et propose d'en fixer les tarifs comme suit :

- ***Tournage de l'émission « N'oubliez pas les paroles »***
28 janvier 2022
 - 13 € / personne

- ***Déjeuner-croisière sur les Hortillonnages à Amiens***
26 juin 2022
 - 68 € / adultes
 - 54 € / enfant de - 12 ans

VOTE : UNANIMITE

10. Voyages scolaires éducatifs

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation des familles pour les voyages scolaires éducatifs prévus en 2022 :

- **Ecole élémentaire Bogaert** - 58 élèves
Séjour du 10 au 13 mai 2022 au Futuroscope et Châteaux de la Loire
 - Saint Justois : 80 €
 - Extérieurs : 225 €

- **Ecole élémentaire Valentin Haüy** - 53 élèves
Séjour du 16 au 20 mai 2022 à Portbail (50)
 - Saint Justois : 140 €
 - Extérieurs : 395 €

- **Ecole élémentaire du Moulin** - 47 élèves
Séjour du 13 au 17 juin 2022 à Perros Guirec (22)
 - Saint Justois : 140 €
 - Extérieurs : 395 €

Il rappelle que la municipalité participe à hauteur de 40 000 € aux classes de découverte.

VOTE : UNANIMITE

11. Levée de prescription quadriennale

Mme BRUNET expose qu'un fonctionnaire affilié à la CNRACL peut solliciter la validation de service non titulaire. La validation de ses services est facultative mais doit porter sur la totalité de périodes de non titulaires effectuées. La collectivité ne peut pas s'opposer à une demande de validation.

Conformément à l'article 53-II de la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, tout fonctionnaire titularisé à compter du 2 janvier 2013 n'a plus la possibilité de faire valider ses services de non titulaire.

Les fonctionnaires titularisés au plus tard le 01/01/2013 disposent d'un délai de 2 ans à compter de la notification de leur titularisation pour faire une demande de validation.

Ces dispositions sont réglementaires. Néanmoins, les services de la Trésorerie demande à la commune de délibérer sur la levée de prescription quadriennale.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la levée de prescription quadriennale pour prendre en charge les contributions CNRACL des agents rentrant dans ce dispositif.

VOTE : UNANIMITE

12. Aliénation de logements HLM

Conformément à l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la cession de deux logements appartenant à la société Clésence situés 18 et 19 rue Jean Moulin. D'une surface de 87 m²/SH, leur prix est fixé à 105 000 €.

VOTE : UNANIMITE

13. Demande de subventions au titre de la DETR

M. DESMEDT propose au conseil municipal de se prononcer sur les demandes de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2022) dans le cadre des projets suivants :

➤ Tableaux numériques dans les écoles	15 000 € HT
• Subvention sollicitée (taux 30%)	4 500 € HT
➤ Aménagement du nouveau cimetière	150 000 € HT
• Subvention sollicitée	60 000 € HT
➤ Création périscolaire et cantine dans l'école Valentin Haüy	50 000 € HT
• Subvention sollicitée (taux 45%)	22 500 € HT
➤ Réfection de trottoirs et voirie	150 000 € HT
• Subvention sollicitée (taux 45%)	67 500 € HT

VOTE : UNANIMITE

14. Demande de subventions au Conseil Départemental de l'Oise

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre des projets suivants :

➤ Création d'un bowl	54 000 € HT
Subvention sollicitée (taux 33%)	17 820 € HT
➤ Schéma de gestion des eaux pluviales valant zonage	35 000 € HT
Subvention sollicitée (taux 33%)	11 550 € HT
➤ Réfection de trottoirs et voirie	300 000 € HT
Subvention sollicitée (taux 33%)	99 000 € HT
➤ Extension de la vidéo protection	30 500 € HT
Subvention sollicitée (taux 33%)	10 065 € HT
➤ Mise en lumière de la Mairie	32 634 € HT
Subvention sollicitée (taux 30%)	9 790 € HT

VOTE : UNANIMITE

15. Pour communication : rapport d'activité 2020 du SE60

M. le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activité 2020.

Ce rapport est présenté et le Conseil Municipal en prend acte.

TOUR DE TABLE

M. DUBOUIL dresse la liste des travaux en cours et à venir :

- Le programme de plantation de 1 000 arbres au cours du mandat se poursuit : ont été plantés des rosiers et des cassissiers rue Jean Jaurès, 100 pieds de vigne à la sortie de la ville direction Nourard le Franc, ainsi que des noisetiers, des poiriers et des pommiers dans la pâture de l'Arré
- Une remise en état des potelets longeant les immeubles rue Madeleine Blin est en cours afin d'empêcher que les voitures ne stationnent sur le gazon et ne l'endommagent
- Des travaux de forage sous le carrefour de la rue de la Libération et de la rue Madeleine Blin sont actuellement en cours par Enedis afin de renforcer les lignes électriques
- Les peupliers du quartier du Moulin sont en cours d'élagage
- Une rampe à l'entrée de l'église va être installée afin d'en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite
- Des jardinières ont été installées devant le Monument aux Morts rue de Beauvais

- La place du Général Leclerc a été nettoyée et les bâches anti mauvaises herbes ont été remplacées
- Les tampons de voirie devant la place du Général Leclerc ont été remplacés
- De nouveaux éclairages de Noël ont été installés en ville et l'Hôtel de Ville a été mis en lumière
- Une étude pour la création d'un nouveau cimetière est en cours
- Les travaux d'extension du columbarium ont débuté qui créeront 15 nouvelles places

Suite à des interrogations relatives à l'abattage d'érables à côté de l'entreprise Novial, M. **DUBOUIL** précise que ces arbres se situent sur un terrain appartenant à un particulier. De plus cette parcelle se situe sur la commune du Plessier sur Saint Just.

Il souhaite qu'une différenciation soit opérée entre l'action de la ville qui a réalisé l'élagage de quelques arbres dans le chemin reliant la rue Jean Jaurès et la route de Montdidier et celle du propriétaire privé qui a coupé des arbres sur sa parcelle.

M. **DESMEDT** rappelle que la ville est propriétaire de plus de 60 hectares de bois. Lorsque des arbres sont coupés cela n'intervient qu'en raison d'un problème de sécurité et de nouveaux arbres sont replantés.

Mme **BONNET** remercie l'ensemble des services de la ville et les élus qui ont assuré la distribution des 1 000 colis aux aînés, au sein du gymnase municipal.

Elle annonce que la brocante aux jouets, qui s'est déroulée le dimanche 5 décembre, a connu un véritable succès avec plus de 330 visiteurs.

Mme **FLAGOTHIER** ajoute que le marché de Noël, organisé par l'association Amitié St Just Nivelles, a eu lieu le même week-end que la brocante aux jouets ce qui a énormément plu au public.

Mme **BONNET** se réjouit de l'installation de nouvelles décorations de Noël en ville et notamment la mise en lumière de la mairie.

M. **DESMEDT** ajoute qu'une boîte destinée à recevoir les lettres au Père-Noël a été installée devant l'Hôtel de Ville. Cette nouveauté a été un succès, avec pas moins de 90 lettres et 5 dessins, et sera renouvelée l'année prochaine.

M. **DESMEDT** félicite l'association Amitié Saint Just Nivelles pour l'organisation du marché de Noël qui a eu lieu les samedi 4 et dimanche 5 décembre.

Mme **BOURGOIN** rappelle que l'Orchestre de Picardie organise un concert le vendredi 17 décembre à 20h00 à la salle des fêtes.

Elle informe que l'association Amitié Saint Just Slovaquie a été dissoute lors de son assemblée générale qui a eu lieu le 30 novembre 2021. Elle précise que le comité de jumelage gardera contact avec la ville de Tlmacé.

Elle adresse ses félicitations à Mme **DELAMARRE**, nouvelle présidente du comité de jumelage.

M. **DESMEDT** félicite également la nouvelle présidente.

M. **HAMOT** s'interroge sur l'implantation du futur bowl.

M. **DESMEDT** répond que celui-ci se situera à côté du skate-park. Il précise que compte-tenu de la nature du terrain, il sera surélevé afin d'éviter une éventuelle inondation.

M. **HAMOT** indique que les lumières des vestiaires du gymnase restent allumées la nuit.

M. **DESMEDT** répond que cela est dû à un capteur défectueux qui va être changé par les services techniques.

Mme **FLAGOTHIER** fait un point sur le concours « Mlle Oise » qui s'est déroulé le dimanche 21 novembre. Les participantes ont vécu une belle expérience et les spectateurs étaient ravis de la prestation.

En réponse à Mme **FLAGOTHIER** qui signale que la bouche d'égout située devant le n° 85 de la rue de Paris bouge, M. **DESMEDT** répond qu'elle sera changée.

M. **DESMEDT** informe que suite aux annonces gouvernementales sur l'administration de la 3^{ème} dose du vaccin contre la Covid-19, le centre de vaccination fonctionne à plein régime avec près de 1 200 injections par semaine ce qui porte le nombre à près de 19 000 depuis l'ouverture, le 22 mars dernier. Le centre de vaccination devait initialement fermer fin décembre mais compte-tenu du contexte actuel il restera ouvert jusque fin février. Il remercie M. **RAUZIER** pour son engagement en tant que référent du centre.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h10.